

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 30 JUIN 2025 À 18 HEURES

Étaient présents : Mme GROUCHY Chantal - Maire, Mme CANU-FOUBERT Larissa – Adjointe au Maire, M. CUFFEL Christophe –Adjoint au Maire, M. CHAPELLIÈRE Gilles, Mme CUFFEL Stéphanie, M. MARTIN Laurent, M. RANGÉE Henri, Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Absents excusés : M. FÉRON Laurent, M. GAZIER Daniel.

Secrétaire de séance : Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Madame le Maire a donné lecture du dernier compte-rendu en date du 10 mars 2025, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE

✧ Recomposition du conseil communautaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les organes délibérants des intercommunalités doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Il existe deux modalités pour fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire :

- La répartition de droit commun (*48 sièges*)
- L'accord local (*Les communes peuvent, par accord amiable, décider le nombre et la répartition des sièges entre elles*)

C'est pourquoi, la Communauté de Communes propose pour le territoire Lyons Andelle, dix accords locaux techniquement valides représentant un nombre total de sièges allant de 44 sièges à 53 sièges au maximum.

Madame le Maire ajoute qu'il est nécessaire que les communes délibèrent sur la recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2025, date butoir.

Si aucun accord local n'a été valablement conclu suivant les conditions de majorité requises, le Préfet arrêtera pour le territoire Lyons Andelle la répartition qui résulte du droit commun.

Après avoir étudié les différents accords proposés, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer, par accord local, à 53 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle.

✧ Transfert de la compétence assainissement collectif

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la dernière réunion à la Communauté de Communes Lyons-Andelle, les membres du conseil communautaire ont approuvé, par délibération en date du 12 juin 2025, le transfert de la compétence assainissement collectif à l'intercommunalité.

La Communauté de communes Lyons Andelle a fait réaliser une étude technico-financière visant à définir les enjeux et impacts de cette prise de compétence.

Cette étude a fait l'objet d'une restitution à l'ensemble des Maires de la Communauté de communes Lyons Andelle le 11 mars 2025 complétée par une seconde présentation le 15 mai 2025.

Aujourd'hui, 11 communes sur 30 sont concernées par l'assainissement collectif : Lyons-la-Forêt, Perriers-sur-Andelle, Romilly-sur-Andelle, Radepont, Pont-Saint-Pierre, Douville-sur-Andelle, Charleval, Fleury-sur-Andelle, Bourg-Beaudouin, Vandrimare, Vascœuil.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter ce transfert.

II. SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA FEUILLIE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant de la participation des transports scolaire pour cette année s'élève à 794,00 €.

De plus, les membres du conseil municipal interpellent Madame le Maire sur des problèmes d'horaires concernant les transports scolaires ainsi que des soucis liés à l'arrêt de bus situé à Saint-Crespin.

III. MUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la demande de subvention auprès du fonds de concours de la CDCLA pour l'année 2024 va être annulée si les travaux ne sont pas réalisés avant la fin de l'année en cours.

Le dossier déposé concerne la création du mur dans le nouveau cimetière communal.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de remettre à jour les devis reçus et de lancer les travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

DIVERS :

- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élections municipales auront lieu en mars prochain.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu en janvier 2026. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur pour réaliser cette enquête.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les jurés des Villes et Villages Fleuris passeront pour leur visite annuelle le 3 juillet prochain à 15h55.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la mairie sera fermée pour les congés estivaux du 11 au 31 août 2025.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les dernières LED seront installées cet été.

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie réalise actuellement une campagne d'inventaire des arbres inscrits et classés du département de l'Eure afin de dresser un état des lieux sanitaire et paysager des sites en question et d'identifier des éventuelles préconisations de gestion. Une visite a eu lieu sur Lorleau concernant les sites classés suivants : l'église avec son porche et son cimetière ainsi que le frêne devant la Mairie.
- Les membres du conseil municipal informent Madame le Maire des désagréments rencontrés dans le cimetière communal : mauvaises herbes et poubelles.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion publique du PLUi aura lieu en septembre prochain.

La séance a été levée à 19h30